

---

19.2.1703 : Contrat de mariage passé  
au village de REBILLIERGUES en paroisse  
de St. Gervais ; entre Pierre APPERT  
brassier , fils de Gèraud APPER et d'An-  
toinette ( CROS ) de GRAISSAC ; mariage  
avec Catherine CAYRON fille de Bernard  
CAYRON et d'Antoinette BESSE du village  
de REBILLIERGUES . Le futur époux avait  
un frère au prènom d'Antoine. P.C. WILK.  
E.38      N° 23

44 p. 20

L'an mille sept cents trois et le dix neuvième jour du mois  
 de Janvier auant midy au village de subitignus maison de  
 Bernard Cayron par et st. avec des seigns rousque ayeux  
 Louis le grand de paduam moy notal et presant by desmon  
 Car nous mariage a este traicté pour este meuz. On face  
 Ceste mere eglise catholique apostolique et romaine d'au pair  
 cy par Cristie q' de legonue et naturel de feu grand p'ere de  
 arthomette deos de kiin de grasse dans par et Catherine  
 Cayron fille legonue et naturelle d'au bossard Cayron et arthette  
 Ceste mere de la presant maison d'au pair, l'ayadler  
 parties l'ay presant aucte, et lue parens et meuz par nous  
 ont promis accomplir luy mariage de la premiero ayeux  
 de l'ame ou de l'antre by formatte de l'ay d'au obses de  
 p'ere et nous de par domage et l'ay d'au en Ceste cause  
 ont este l'antre par nous luy Bernard Cayron et arthette beise  
 pere et mere de la future epouse, lesquels de l'au bon g'rad  
 ont donne a l'ay d'au et luy Cayron luy fille en contuipiant  
 d'au mariage et par elle and p'ere l'ay d'au par nous  
 auant de se marier de la somme de cinq cens septante  
 L'antre de par luy Cayron la somme de cent luy, et l'ay beise  
 de surplus et ay par nous d'au de legonue et naturel que  
 luy par nous de par nous luy, comme aussi a este par  
 la par nous de par nous luy de la future epouse de la  
 presant maison lequel de son bon g'rad et donne a l'ay d'au  
 a sa par nous la somme de cent luy pour par nous de  
 luy d'au quelle par nous par nous de son par nous de son par nous  
 A mere l'ay d'au de par nous a celle de cinq cens  
 quatre vingt luy luy Bernard Cayron et beise mere ont  
 promis par nous l'ay d'au de par nous de l'ay par nous  
 pour par nous de son par nous d'au a par nous par nous  
 ont renome par nous de par nous luy de son par nous  
 cinquante luy au par nous de par nous de par nous de par nous  
 vingt luy par nous de par nous de par nous a par nous de par nous  
 de la somme de cinq cens quatre vingt luy de par nous

